

VILLAGE DE LA GARE

Ce document est un résumé des principaux critères d'analyse des résidences unifamiliale isolée dans le « Village de la Gare »

- Les façades visibles de la rue doivent recevoir les mêmes traitements que les façades principales
- Le type et le traitement des fenêtres doit être homogènes sur l'ensemble des façades et doit inclure un carrelage
- La forme des fenêtres doit adopter une allure verticale et être du type à guillotine ou à battants
- La porte d'entrée doit faire l'objet d'une attention particulière dans son traitement architectural par l'inclusion d'un panneau en relief et/ou une surface vitrée (porte de couleur requise)
- L'accès au bâtiment doit être marqué et représentatif du caractère champêtre à l'aide d'une intervention architecturale particulière au niveau des galeries et du garde-corps
- Les toits en pente doivent être privilégiés pour tous les types d'habitations de manière à uniformiser le caractère du paysage architectural champêtre
- La pente des toitures principales doit être d'au moins 8 dans 12 et au maximum 12 dans 12
- La pente des toitures secondaires, soit des galeries ou autres appentis, doit être de 4 dans 12
- Les toitures principales doivent avoir un débord (corniche) minimum de 16 po
- Le débord (corniche) minimum des toitures secondaires (galeries, appentis, garage, cabanon, etc.) doit être de 12 po
- Toute cheminée doit être composée de matériaux de même nature ou s'harmonisant avec le revêtement principal
- Toute cheminée préfabriquée en métal doit être entièrement emmurée d'une fausse cheminée recouverte de matériaux s'harmonisant avec les parements principaux
- L'utilisation des matériaux de parement doit être traitée de façons homogènes et intégrée sur l'ensemble des élévations du bâtiment
- Les matériaux de parement, tels le clin de bois et de fibre de béton seront favorisés et doivent projeter une image de permanence
- Les toitures de galeries de la façade principale doivent être supportées par des colonnes et poutres afin de rehausser le caractère architectural du bâtiment



- Les colonnes doivent avoir des dimensions minimales de 13,97 cm x 13,97 cm et doivent également être composées d'un chapiteau et d'un socle
- L'inclusion d'éléments architecturaux, tels les pignons et les balustrades, est préconisée afin de donner un cachet unique et d'éviter la banalisation des façades
- Une jupe décorative, inspirée de matériaux qui s'harmonisent à ceux du bâtiment principal, doit être installée autour de la galerie en façade de rue, afin de minimiser sa perception depuis la voie publique et doit être composée d'un treillis et de cadrages de bois
- Les ouvertures (portes et fenêtres) doivent être composées d'un pourtour de 5½po
- Les dessous de soffite doivent être traités à l'aide d'un bandeau d'une largeur de 9½po
- Les coins des bâtiments doivent faire l'objet d'un traitement particulier à l'aide de pilastres d'une largeur de 7½po
- Les garages attenants doivent être implantés en retrait du bâtiment principal afin de créer une variation volumétrique de l'espace et, dans une certaine mesure, de minimiser l'impact visuel du stationnement en cour et marge avant
- Encadrer les intersections par la construction de bâtiments articulés et adaptés à la configuration d'un coin de rue
- Favoriser une variété de typologie résidentielle qui s'harmonise avec les caractéristiques architecturales des bâtiments existants avoisinants
- Voir la charte de couleur en annexe

Les modèles de construction doivent être approuvés par le Comité consultatif d'urbanisme de la ville. Il faut prévoir un délai entre 4 et 6 semaines pour l'approbation des plans. Il est recommandé de faire approuver les plans préliminaires du projet avant de les soumettre au comité.

Critères particuliers pour la zone H98-1 et H-98-2

- Prévoir que l'implantation du garage respecte une marge minimale de 7,5 mètres;
- Prévoir une section avec un revêtement de pierre (élément horizontal et/ou bandeau);
- Prévoir une galerie qui occupe plus de 60 % de la largeur de la façade de la résidence, et ce, en fonction de l'architecture de la résidence. Les galeries devront être en béton;
- Favoriser la présence de volets pour les fenêtres situées sur le revêtement de pierre;
- Prévoir des portes de garage de la même couleur que la porte ou la couleur du découpage;
- Les colonnes doivent être en PVC ou en polyuréthane plutôt que de bois recouvert d'aluminium;
- Prévoir du découpage de 10 pouces sous la corniche, de 8 pouces pour les coins de bâtiments et de 6 pouces pour les contours des ouvertures (portes et fenêtres);
- Favoriser un revêtement métallique pour la toiture de la galerie (optionnel).

Document requis pour une demande de permis :

- 2 copies du plan de construction
- 2 copies du plan d'implantation préparé par l'arpenteur
- Choix des couleurs pour le bâtiment

Charte de couleur Village de la gare

	Compagnie	Couleur autorisée	Note
Revêtement horizontal	Fibrociment James Hardi	Bleu ardoise, Gris colonial, Gris horizon, Gris Monterey, Kaki, Séquoia	Planche de clin 6 po (pas de double 4)
	Maybec / Smartsystem	Bleu tonnerre, Bois d'épave, Jaune, Rouge tempête, Sahara	Planche de clin 6 po (pas de double 4)
	Canexel	Acadia, Bleu écossais, Cèdre, Kaki, Rouge campagne, Sable, Yellowstone	Planche de clin 6 po (pas de double 4)
	Janso	Acadia, Bleu tonnerre, Cèdre, Granite, Kaki, Maïs, Pin, Rouge campagne, Vin rouge, Yellowstone,	Planche de clin 6 po (pas de double 4)
	KWP	Kaki, Yellowstone, Pin, Acadia, Maïs, Cèdre, Granite, Rouge campagne, Bleu tonnerre	Planche de clin 6 po (pas de double 4)
Brique *	Brampton	Old school, Huronia	Ou équivalent dans une autre compagnie
	St-Laurent	Anthémis III, Flamenco III, Salzbourg, Chéribourg, Héritage rouge,	Ou équivalent dans une autre compagnie
Pierre *	Technobloc	Nuancé gris Lennox, Nuancé gris Orléans, Nuancé beige Chambly	Ou équivalent dans une autre compagnie
Toiture	BP	Gris lumière, Galet, Bois de rivage, Noir céleste, Noir 2 tons, Écorce, Noir classique, Gris victorien, Vieux bois, Granite, Gris cathédrale, Cèdre, Chêne	
	IKO	Bois flottant, Noir antique, Ardoise des vieux pays, Pierre angulaire, Ardoise Harvard, Gris charbon, Bois de grange, Noir double, Ardoise tempérée, Ardoise grise, Ardoise noir, Noir châtaigne, Ardoise charbon, Ardoise Windsor, Ardoise récolte, Ardoise taupe	
Porte entrée	n/d	Vanille, Bleu noir, Bourgogne, Olive, Bleu, Noire, Brun marron, Brun commercial, Sablon, Bleu océan	
Porte Garage	n/d	Blanc, Vanille ou couleur de la porte d'entrée	
Découpage	n/d	Blanc ou Vanille	
Persienne	n/d	Même couleur que la porte d'entrée	
Fenêtre	n/d	Blanc (même type de fenêtre sur tous les côtés)	
Rampe avant	n/d	Blanc, Vanille	

* La brique et la pierre sont autorisées que sur des sections de bâtiment approuvées selon le PIIA

Note : Il faut faire approuver l'agencement de couleur par le service d'aménagement du territoire et de l'environnement avant le début des travaux.